

COUR SUPÉRIEURE

"Chambre commerciale"

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

N° : 500-11-039789-108

DATE : LE 30 SEPTEMBRE 2014

**SOUS LA PRÉSIDENTE DE : Me PIERRE PELLERIN
REGISTRAIRE**

DANS L'AFFAIRE DE LA PROPOSITION DE :

LES INVESTISSEMENTS ROYWEST LTÉE
Débiteur (Débitrice)

et

RICHTER GROUPE CONSEIL INC.
Syndic

JUGEMENT LIBÉRANT LE SYNDIC

- [1] **VU** la demande de RICHTER GROUPE CONSEIL INC. , syndic à la proposition de LES INVESTISSEMENTS ROYWEST LTÉE , débiteur (débitrice);
- [2] **VU** l'affidavit du syndic à l'appui de cette demande et les documents y annexés;
- [3] **VU** qu'aucune opposition à la demande de libération dudit syndic n'a été déposée dans les délais requis;
- [4] **PAR CES MOTIFS:**

[5] **ORDONNE** que RICHTER GROUPE CONSEIL INC. soit libéré à l'égard de la proposition du débiteur (de la débitrice).

COPIE CONFORME



GREFFIÈRE ADJOINTE

(Signé): PIERRE PELLERIN
REGISTRAIRE

/jp